

Aussi, Mgr Langevin et Mgr Ritchot ont-ils très chaleureusement et avec beaucoup d'à-propos, complimenté les maîtresses et les élèves du couvent, les unes pour avoir su préparer, en dehors de tous les cours, les autres, pour avoir réussi à si bien représenter un de nos plus remarquables chefs-d'œuvre littéraires.

Monseigneur de Saint-Boniface leur a dit fort délicatement qu'elles avaient, les unes et les autres, réalisé un vrai tour de force intellectuel en donnant cette pièce, et que cela leur faisait le plus grand honneur. Sa grandeur a félicité toutes les jeunes artistes et choristes, notamment Mlle T. Marcoux, âgée de 9 ans, qui a bien interprété le rôle de Joas, Mlle T. Turenne (Athalie), Mlle Ross (Joad), Mlle A. Laurendeau (Josabeth), Mlle E. Cloutier (Abner), Mlle M. Beauchemin (Mathan), les solistes du chœur, Mlle A. M. Jean, qui tenait le piano, etc., etc.

Signalons parmi les assistants à cette double fête autour de Nosseigneurs Langevin et Ritchot, le T. R. M. Dugas, V. G., le T. R. P. Louis, O. C. R., Supérieur, et plusieurs de ses Religieux, le R. P. Hudon, S. J., et le R. P. Lebel, S. J., du Collège de Saint-Boniface, le R. P. Poitras, O. M. I., de Sainte-Marie de Winnipeg, le R. P. Lecoq, O. M. I., curé de Sainte-Rose, le R. M. Garnier, vicaire à Saint-Norbert, le R. M. Lalonde, curé de Saint-Adolphe, le R. P. Dandurand, O. M. I., le R. M. Béliveau, le R. M. Thériault, le R. M. Mireault, de l'archevêché de Saint-Boniface. Nous avons remarqué aussi M. Bernier, M. P. P., M. Turenne, maire de Saint-Boniface, M. Bleau, ancien maire de Saint-Boniface, etc.

Reglement du Carême dans le Diocèse.

1o. Tous les jours du carême, les dimanches exceptés, sont jours de jeûne.

2o. Abstinence :—(a) Tous les mercredis et vendredis. (b) Un